Manziat Infos

Journal Municipal – Janvier 2024 – N° 59

www.manziat.fr

VŒUX DU MAIRE

En présence de M. le député, Mme la conseillère régionale, Mme la conseillère départementale et M. le président de la CCBS, M. le maire a présenté ses vœux à la population lors de la traditionnelle cérémonie des vœux le mercredi 10 janvier.

Denis CATHERIN, 1er adjoint, a ouvert la cérémonie en dressant un bilan de l'année 2023. Denis LARDET, maire, a lui présenté les projets 2024 qui seront tous réalisés en autofinancement : travaux RD933 et RD1, agrandissement du cimetière, réhabilitation des réseaux d'assainissement, etc.

Les pompiers furent également à l'honneur lors de cette cérémonie puisque deux d'entre eux reçurent la médaille de bronze marquant 10 années de dévouement en qualité de sapeur-pompier bénévole.

Monsieur le maire ainsi que l'ensemble du conseil municipal souhaitent à tous les Manziatis une bonne année 2024 pleine de bonheur, de santé et de réussite.

SOMMAIRE

Vœux du maire	01
Urbanisme	02
Voirie	03
CCAS	04
Assainissement	05
Décos de Noël	05
Zoom sur nos associations	06
Zoom sur les pro	07
CR CM du 26 septembre 2023	08
CR CM du 6 novembre 2023	10
Soutiens financiers	12

COMMISSION URBANISME

DOSSIERS INSTRUITS EN MAIRIE

NATURE DU PROJET	Nombre de dossiers			
	2020	2021	2022	2023
Permis de construire maison individuelle	12	20	13	6
Permis de construire bâtiment artisanal ou autres		1	4	0
Déclaration de travaux	80	101	117	97
dont piscine			*15*	*13*
dont panneaux photovoltaiques			*15*	*23*
Division parcellaire	9	3	2	5
Permis d'aménager	1	0	0	1

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La communauté de communes Bresse et Saône, par sa délibération du 12 avril 2017, a prescrit l'élaboration de son PLUi pour ses 20 communes, reprenant les travaux commencés en 2015 suite à la fusion des deux intercommunalités (pays de Bagé + Pont de Vaux).

Du 12 juin au 12 juillet 2023 l'enquête publique a eu lieu simultanément dans les 20 communes de la CCBS avec une permanence des commissaires enquêteurs le mardi matin 4 juillet à Manziat. A l'issue de cette enquête publique, ces derniers ont rédigé leur rapport, demandé certains compléments d'informations et fait part de leurs remarques. Le comité de pilotage constitué d'élus des communes de la CCBS et aidé du bureau d'études a répondu aux diverses questions des commissaires enquêteurs en novembre 2023. Ainsi, l'approbation du PLUi Bresse et Saône a pu être effectuée par le conseil communautaire de la CCBS le 19 décembre 2023. La dernière étape reste la validation de ce PLUi par les services de l'état et la préfecture. Une fois cette validation effective, le PLUi Bresse et Saône remplacera les documents d'urbanisme en cours dans toutes les communes de la CCBS.

Rappelons que la durée de ce PLUi est de 13 ans et que la loi Climat et Résilience impose une baisse de 50% des surfaces constructibles pour 2030 ainsi que zéro artificialisation nette pour 2050. De nombreux élus s'interrogent sur cette loi et demandent un assouplissement afin d'éviter de se retrouver en 2050 avec aucun terrain constructible, NOUVEAU OU ANCIEN, hormis les espaces entre deux maisons par exemple.

COMMISSION VOIRIE

TRAVAUX RD933 ET RD1

Les travaux d'aménagement de l'entrée sud du village ont démarré début mars 2023. Des travaux complémentaires restent à réaliser.

Sur la RD933 au niveau du centre du village :

La mise en conformité (accessibilité PMR) de certains trottoirs va être réalisée. Ces travaux consistent à la dépose des bordures existantes et à la mise en place de bordures basses. Cela dans le but de permettre le franchissement et une circulation aisée des personnes à mobilité réduite.

Etat actuel

Etat projeté

Sur la RD1 (Route d'Asnières) :

Des travaux de sécurisation des cheminements piétons vont être réalisés du carrefour de la RD933 (feux) jusqu'à la rue de la Sozaye. Ils comprendront la réalisation de trottoirs et de places de stationnement.

Feux tricolores

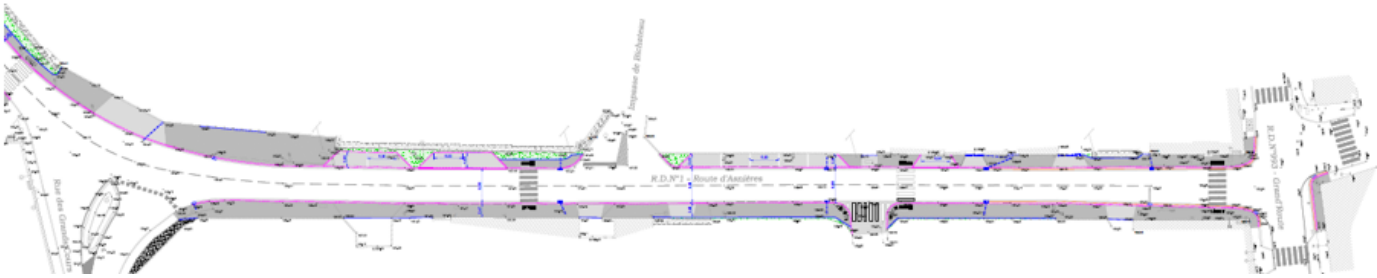

Rue des grands cours

Rue de la Sozaye

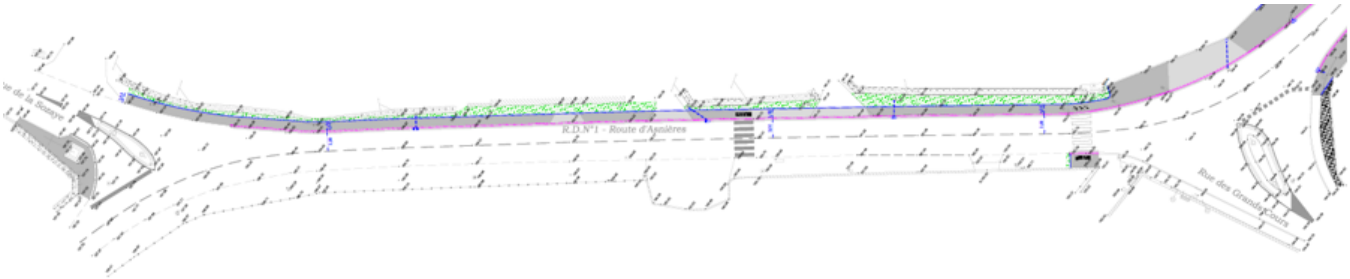

Rue des Grands Cours

Les travaux démarreront dès le mois de février. Coût de l'opération : 207 000 € moins les subventions donc un reste à charge de 176 000 €.

CCAS

COLIS DE NOEL

Toutes les personnes natives de Manziat qui résident dans les EPHAD de Bâgé-le-Châtel, Feillens, Saint- Laurent-sur-Saône, Pont de Vaux et Pont de Veyle, ont reçu la visite des lutins du Père Noël quelques jours avant les fêtes de fin d'année.

En effet, les membres du CCAS ainsi que M. le maire se sont rendus dans chaque établissement pour distribuer le colis de noël à chaque résident et surtout partager un moment de convivialité. 17 personnes ont été visitées et ont pu apprécier le cadeau confectionné par des artisans/commerçants de notre commune : « Le Fournil de Manziat » pour les friandises et « Les Ateliers d'Antonin » pour la décoration en bois représentant un village.

REPAS DES AINES

Comme chaque année, le CCAS invite les aînés âgés au minimum de 75 ans à un repas animé. En 2024, ce repas aura lieu le dimanche 7 avril. Les invitations seront distribuées quelques semaines avant par les membres des diverses associations. Le jour J, ce sont 4 associations qui se joindront aux membres du CCAS afin d'organiser le service : le restaurant scolaire, le tennis club, les amis du patrimoine et le moto club les Gazàfonds.

COMMISSION ASSAINISSEMENT

REHABILITATION DES RESEAUX

Dans la continuité des années précédentes, des réhabilitations de réseaux d'assainissement ont été effectuées par la commune de Manziat en 2023. En effet, dans le cadre des travaux de voirie de la RD 933 (sortie sud), le réseau d'eaux usées et eaux pluviales ont été partiellement rénovés pour un coût d'environ 200 000 €.

Dans le même temps, nos installations techniques ont été améliorées par l'installation de télésurveillance sur les postes de relevage de Cropettet, du pré Buiron, de Lavy et de Chanfant. En effet, ces quartiers situés à des points bas du réseau d'assainissement sont équipés de postes de relevage pour évacuer les boues vers la station d'épuration. Le coût total de cette opération est de 17 397.37 € – subvention du département de 2 798.00 €. L'intérêt de cette télésurveillance est de permettre une intervention quasi immédiate de la SAUR lorsque l'une de ces pompes de relevage tombe en panne ou est désactivée (à la suite d'une panne de courant par exemple).

En 2024, des travaux de réhabilitation des réseaux seront entrepris sur les secteurs suivants : rue des Millets, de la Férie et chemin de Chanteloup/Platet. L'enveloppe des travaux est estimée à 233 000.00 € –subvention du département de 37 750.00 € et en attente de la réponse de l'agence de l'eau.

DECORATIONS DE NOEL

MERCI

Un grand merci aux bénévoles, aux agents techniques et aux membres du conseil municipal qui ont répondu présents pour la préparation, l'installation et le démontage des décorations de Noël.

Les enfants des deux écoles ont pu profiter de la maison du Père Noël et de la boite aux lettres mise en place par son secrétariat. Plus de 120 enfants ont écrit au Père Noël qui leur a bien sûr répondu !

ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

ASSOCIATION GYMNASTIQUE MANZIAT

ACTIVITE :

Cette année nous comptons plus de 173 inscrits aux cours de gymnastique.

Nous avons toujours 5 cours :

-2 cours sénior le lundi matin : 9h-10h et 10h15-11h15 (abdominaux et étirements, mouvements au sol et exercices avec bâtons, élastiques et poids, relaxation)

-1 cours cardio fitness le lundi soir de 19h-20h

-2 cours de renforcement musculaire le mardi soir de 18h15-19h15 et 19h15-20h15.

Les cours sont toujours assurés par Yvan Boisson et Floriane Billet. Mme Nathalie BERNARD vient renforcer le bureau.

CONTACT : gym.manziat@orange.fr

PRESIDENTE : Michelle BOURDON : 06 77 75 99 36

TRESORIERE : Noëlle TALON

PAROISSE CATHOLIQUE SAINT CHRISTOPHE
Groupement inter-paroissial de Feillens/Pont de Vaux

Curé : Père Pierre LE BOURGEOIS et **Prêtre auxiliaire :** Père Jean-Luc DEBARBOUILLE
50 rue de l'église à FEILLENS / 09 67 86 00 06 / paroisse-de-feillens@wanadoo.fr
Site internet : Bagé-Feillens-diocèse de Belley-Ars
Permanences : A Feillens : le mercredi de 16h30 à 19h et le vendredi de 9h30 à 11h
A Manziat : le jeudi de 10h à 11h, salle de la cure - pour don de messe, Gérard PIN
Vous recherchez des renseignements concernant :
Eveil à la foi (3 à 6 ans) ou catéchisme : Marie Claude BENOIT / 03 85 30 06 15
Aumônerie des jeunes collégiens : aumonerie.feillens@mail.com
Baptême/mariage : permanence du mercredi à Feillens ou sur RDV au 09 67 86 00 06
Vie de la Paroisse : feuilles dominicales affichées chaque semaine dans la vitrine extérieure et disponibles dans le hall de l'église
Animateurs liturgiques : Anne-Marie BORNAREL 03 85 36 12 55, André BERARDAN 03 85 36 10 31 et Daniel BENOIT 03 85 30 04 09
Equipe balayage de l'église : Suzanne COLAS 07 49 19 31 26
Mouvement Chrétien des Retraités : Père Jean-Luc DEBARBOUILLE
Groupe de réflexion « Samuel » : Marie-Claude BENOIT 03 85 30 06 15
Secours Catholique : Marie-Thérèse BROYER 03 85 30 02 59
C.C.F.D. Terre Solidaire : André BERARDAN 03 85 36 10 31
Handicap et Joie : Bernadette MATRAS 06 73 05 71 91

MESSE du dimanche : pour le lieu se référer aux feuilles dominicales ou au calendrier semestriel disponible, le samedi à 18h30 et le dimanche 9h et 10 h 30 en alternance avec Pont De Vaux

ZOOM SUR LES PRO

BAR RESTAURANT LE MANZIATY

Ouverture février

EVEXIA NAILS

Bonjour chers Manziatis,
Je suis Tiffany, 23 ans, votre nouvelle prothésiste ongulaire, située juste à côté de la mairie.
Passionnée depuis plusieurs années par les soins et l'esthétisme dans l'onglerie, j'ai suivi de nombreuses formations dans ce domaine et obtenu mon CAP esthétique.
Tout en continuant de me former régulièrement, je suis heureuse d'avoir ouvert mon institut en octobre 2023, dans votre charmant village.
Que vous aimiez les poses simples ou avec nail art (décos, paillettes, strass...), en semi-permanent ou en gel, sur ongles naturels ou rallongés, quel que soit votre âge dès 18 ans, je suis ravie de vous accueillir au salon, de prendre soin de vos ongles et de les sublimer, pour vous apporter un moment de bien-être.
A l'écoute, je vous conseillerai en prenant en compte vos désirs afin que vous ayez une pose de rêve.
Au plaisir de vous rencontrer prochainement.
N'hésitez-pas à me contacter au 06.52.65.63.33
ou sur instagram : @evexia_nails

Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2023
PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18
Absents excusés : BOURGEOIS Josette qui donne pouvoir à CHAMBARD Nathalie

✍ **Procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023** : le conseil municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées à l'unanimité

RECENCEMENT POPULATION 2024

M. le maire informe que conseil municipal que le prochain recensement de la population de Manziat aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. La commune est répartie en 4 districts pour lesquels chaque agent recenseur est chargé de récolter les informations. Les agents seront payés par feuille de logement remplie, soit la somme de 4 Euros. Les agents devront également participer à 2 demi-journées de formation, qui leur seront rémunérées à hauteur de 20 Euros par ½ journée.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité,
DECIDE de recruter 4 agents recenseurs pour effectuer le recensement pour la période du 04 janvier au 17 février 2024 et de valider leur rémunération telle que suit : 4 euros par feuille de logement remplie et 20 euros par ½ journée de formation.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est un droit reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale, que les agents soient titulaires, stagiaires ou contractuels. Il est également prévu que la prise en charge des frais pédagogiques et des frais occasionnés par le déplacement des agents à cette occasion est laissée au libre arbitre au conseil municipal.
Toutes les formations au service d'un projet d'évolution professionnelle sont éligibles au compte personnel de formation soit dans le cadre d'une future mobilité, soit dans le cadre d'une reconversion professionnelle dans le public ou dans le privé.
La collectivité peut refuser une demande d'utilisation du CPF, mais ce refus doit être motivé.
Procédure :
1/ chaque agent doit faire la démarche d'ouvrir un compte sur internet. Chaque année, tout agent travaillant à temps complet bénéficie d'un crédit de 25h/an avec un plafond de 150 heures (à noter que pour les agents de catégorie C dépourvus de qualification de niveau 3 (CAP/BEP) bénéficie d'un crédit de 50h/annuel avec un plafond de 400 h).
2/ l'agent doit faire une demande écrite à la collectivité qui dispose d'un délai de 2 mois pour répondre.
Le conseil doit donc se prononcer sur la prise en charge des frais pédagogiques et des frais de déplacements.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :
-de ne pas verser de participation financière aux coûts de formation et/ou frais pédagogiques
-que les frais de déplacement ne feront l'objet d'aucune prise en charge.
-que le salaire sera maintenu lorsque la formation se réalise sur le temps de travail, et qu'aucune rémunération supplémentaire ne sera versée si celle-ci se réalise en dehors du temps de travail.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal lors de sa séance du 28 mars 2028 a autorisé M. le maire a mandaté le SIEA pour déposer des dossiers de demandes de subventions au titre du fonds vert, auprès des services de l'état pour 5 dossiers. Ces travaux devraient être réalisés au cours de l'année 2024.
La commune a reçu une réponse favorable à ces demandes, ainsi qu'il est reporté sur le tableau ci-après :

Secteur	Montant travaux	SIEA	Fonds Vert	FCTVA	Reste à charge commune
ZAC	14300.00	4 849.80	2 143.00	2 345.77	4 961.43
Buranges Cropettet	48900.00	15 372.00	7 344.00	8 021.56	18 162.44
RD Nord Rond Point	36700.00	13 908.00	5 315.00	6 020.27	11 456.73
Centre Bourg	66800.00	17 682.00	9 675.00	10 957.87	28 485.13

Soit un total pour la commune de 63 065.73€
Prise en charge de la ZAC par la CCBS 4 961.43€
Reste à charge pour la commune 58 104.30€
Ces travaux concernent un total de 133 points lumineux sur les 438 que possède la commune.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le maire a signer tout document pour la réalisation de ces travaux.

INTERRUPTION ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal lors de sa séance du 22 septembre 2022 s'était montré favorable au décalage de la coupure d'électricité la nuit de 5h à 6h du matin.
Afin de permettre à l'entreprise de reprogrammer les horaires, un arrêté doit être pris visant la décision prise par le conseil municipal, une délibération est donc nécessaire.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

valide la modification de l'interruption de l'éclairage public de 23 h à 6h sur le territoire de la commune à l'exception de la RD 933, du feu tricolore des 4 routes jusqu'au carrefour de la route de Dommartin, ainsi que de la place du 19 mars et celle de la mairie. Le giratoire à l'entrée du village restera aussi éclairé pour des raisons de sécurité.
L'éclairage du parking de la salle des fêtes sera interrompu à partir de minuit. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit avec un interrupteur « marche forcée ».

DIVERS

-Jumelage : réunion prévue le mardi 3/10 à 20h à mairie de Dommartin (C. Catherin et M. le maire)
-Cérémonie Delattre : M. le maire présente au conseil le déroulement des deux journées-Réunion Loi d'accélération des EnR 12/09 - M. le maire et A. Coulon : Il faudra définir, avant le 31 décembre, des zones dans les communes sources d'énergies renouvelables, même si la commune n'est pas propriétaire du terrain.
-Caméra vidéo protection : M. le maire et le policier municipal ont rencontré une entreprise afin de faire une étude pour de nouvelles caméras avec possibilité d'utiliser les fourreaux de la fibre.
-Salon des maires 13 octobre
-Camion de pompiers : le CPINI de Manziat recherche un VTU (véhicule tout usage)

ASSEMBLEES GENERALES

-Tennis 9/09 (M. le maire) : le tournoi s'est bien déroulé avec 80 participants, actuellement il y 43 adhérents
-Chasse 01/09 (M. le maire) : l'effectif est constant. Un beau travail de nettoyage des nuisibles (ragondins, rats musqués, renards, corbeaux) - le président rappelle que la sécurité et respect des autres sont très importants
-Chorale 7/9 (N. Chambard) : Le bilan est positif, les manifestations organisées ont bien fonctionné - de nouveaux adhérents cette année

CCBS

-Commission environnement 7 septembre (D. Ratton) : Présentation de la future déchèterie de Pont-de-Vaux. Concernant la relève des poubelles tous les 15 jours cela pose un problème pour les commerces et les collectivités qui doivent se faire connaitre à la CCBS en cas de demande de passage hebdomadaire.

OFFICE DE TOURISME

-Vernissage expo le 4 août (C. Charvet) : M. le maire remercie N. Chambard et C. Charvet de représenter la commune lors de ces vernissages.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission assainissement environnement

-Contrôle Satese 13/09 : Une perte des données suite à une coupure de courant la veille, les informations seront à récupérer auprès de la SAUR
-Saur : télésurveillance en cours des 4 postes sera terminé d'ici 15 jours - C'est un plus pour l'environnement car cela évite le transfert de matières premières dans la rivière
-Journée nettoyage : 23 mars 2024 à 8h30
-Chemin de randonnées : 8 novembre après-midi (piquets à tailler) + une tournée au printemps pour faire un nettoyage (date à conserver pour les années prochaines)
-RPQS CBBS Assainissement non collectif : Le bilan fait état d'une augmentation du nombre de maisons en assainissement non collectif alors que ce chiffre n'a pas changé - Une seule personne gère ce dossier à la CCBS et les contrôles sont difficiles à programmer.

Commission Bâtiments

-école : destruction d'un nid de guêpes pendant l'été - skydom changé par l'entreprise Dazy
-stade : expertise prévue le 10 octobre suite à la tempête du 15 juillet
-salle des fêtes : désembouage effectué aujourd'hui
-bibliothèque : intervention en cours pour la climatisation/chauffage
-cure : le parquet sera traité par les agents techniques-réunion 22/09 à Replonges Préfecture et Adil : thème habitat indigne, les diagnostics de performance énergétique, et les pouvoirs de police du maire pour faire appliquer le règlement sanitaire départemental.

Commission urbanisme

Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme
Bouygues/SFR abandonne son projet d'antenne en zone, et étudie la possibilité du secteur actuel de l'antenne Orange.

Commission PLUI

Suite au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur, le bureau d'études a présenté au COPIL les réponses qu'il va apporter fin de mois aux 792 demandes et observations issues de l'enquête publique. 2 semaines plus tard, le commissaire enquêteur devra rédiger sa nouvelle conclusion. Une prochaine réunion du COPIL est programmée le 9/10 en cas de nouvelles demandes du commissaire enquêteur. Si tout est validé, le conseil communautaire sera convoqué pour le 13 novembre.

Commission communication

-Manziat infos : avancé distribution prévue le 7/8 octobre

Commission manifestations

-Feu artifice : la modification du lieu de tir était bénéfique - à noter le manque musique (la sono se trouvait à l'intérieur) - La fête a été reprise cette année par le FCM et le tennis était très familiale et s'est bien déroulée ainsi que le concours de pétanque

-Commission décos de noël : le but est de réutiliser et de recycler

Commission Vie scolaire - associations - bibliothèque

-Opération brioches : 7/10 - 2 personnes du CCAS vont aider à la mise en place

-Calendrier des manifestations : 14/09

-1ères pages bib 16/09 : livre offert par la DLP - les bénévoles ont présenté une animation (histoire et comptine) pour les enfants nés en 2021/2022 - 10 enfants étaient présents sur les 33 invités

-Réunion cours informatiques le 17/10 - M. le maire remercie D. Appert et J. Bourdon pour leur investissement en tant que bénévoles.

Commission Voirie - Espaces Verts - Fleurissement - Agents techniques

-Jury de fleurissement le 23/08 : Il faut réfléchir à comment faire dans les années à venir avec les restrictions d'eau ? Le comité de fleurissement continue ses nettoyages avec l'aide des agents techniques.

La commune a acheté un taille-haie neuf.

-RD 933 : réunion début septembre pour un point - marquage en cours pour la sécurité à terminer -reste les aménagements paysagers à faire (Réunion à fixer)-Impasse de Chavanaz a été faite par Degata ainsi que le Pont des Gours

-Radar pédagogique : installé

-Faire une tournée éclairage public-Rue de la Résistance : curage du réseau EP prévu le 2/10 par Biajoux

-Saisonnier : M. le maire remercie chaleureusement L. Mercier pour son sérieux et son investissement cet été.

-Affaissement parking de la SDF : A. Coulon doit faire faire un devis

QUESTIONS DIVERSES

A ce jour, toujours aucune réponse de la régie des transports concernant le paiement du bus de 17h par les élèves. A relancer.

Séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2023
PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18

@ **Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023** : le conseil municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées à l'unanimité

RAPPORT SUR L'EAU SIEV

M. le maire explique au conseil que le syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze a approuvé lors de son conseil du 05 septembre 2023 le RPQS d'eau potable du syndicat des eaux pour l'exercice 2022.
Chaque commune doit débattre sur ce rapport qui a été adressé aux conseillers municipaux préalablement au présent conseil.
Ce point ne donne pas lieu à vote est présenté pour simple information et débat.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le maire rappelle au conseil que la commune a fait diverses demandes de subventions auprès du département. Lors de la réunion de contractualisation du département, ces dernières ont obtenu les réponses suivantes :

Dossier	Opération	Montant de la subvention accordée en attente de notification
Poste de relevage Lavy/Cropettet/chanfant	Coût de l'opération : 13 991.36 € Subvention demandée : 2 798.27 €	2 798.00 €
D3 Rue des Millets	Coût de l'opération : 61 000.00 € Subvention demandée : 12 200.00 €	8 000.00 €
D8 - Rue de la Frérie	Coût de l'opération : 70 000.00 € Subvention demandée : 14 000.00 €	11 500.00 €
D13 - Route de Chanteloup/Platet	Coût de l'opération : 102 000.00 € Subvention demandée : 20 400.00 €	18 250.00 €

D'autres dossiers avaient également été déposés : D5 (Rue de la Résistance) - D9 (Rue des Garines) - D6 (route des Greffets) n'ont pas été pris en compte, ils devront être redéposés en 2024.
Ce point ne donne pas lieu à délibération.

PROJET RESTRUCTURATION CIMETIERE

M. le maire rappelle au conseil que suite aux études qui ont été faites pour la restructuration du cimetière, le cabinet I2b a fait une estimation d'avant-projet sommaire dont le montant s'élève à 204 673 € HT. Pour ce projet, la commune peut bénéficier d'un fond de concours qui peut être accordé par la Communauté de Communes Bresse et Saône à hauteur de 20%.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le maire à demander un fonds de concours à hauteur de 20% à la Communauté de Communes Bresse et Saône pour le projet de restructuration du cimetière.

CONSEILLER NUMERIQUE

M. le maire rappelle au conseil que le 09 mai 2022 la commune a signé une convention pour l'intervention d'une conseillère numérique à raison d'1/2 journée/ semaine sur une durée de 21 mois se terminant le 01 novembre 2023. Le coût de cette prestation s'élevait pour la commune s'élevait à 200 € pour l'ensemble des interventions.
Le SIEA propose de renouveler le dispositif mais pour une période de 3 ans avec deux possibilités :
-1250 €/an pour ½ journée par semaine
-625 €/an pour ½ journée tous les 15 jours
Une discussion a eu lieu au niveau de la CCBS afin de voir quelle pourrait être la prise en charge par cette dernière. Une proposition sera faite au conseil communautaire de décembre qui devrait acter le fait que la CCBS prendrait en charge la somme de 300 €/an pour la formule tous les 15 jours.
Le coût final de cette opération serait donc pour les 3 ans serait donc de 975 € (325 € par an).
Le conseil municipal, est favorable à la continuité de ce service sur la base d'1/2 journée tous les 15 jours sous réserve d'une délibération concordante de la CCBS pour la prise en charge de 300 € par an.

APPROBATION MODIFICATION P.C.S.

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, la préfecture a pris le 23 octobre 2023, un arrêté visant à renforcer la réponse opérationnelle face au risque sismique, à savoir :
-Dès l'alerte, assurer sans délai les secours et les premiers soins,
-Organiser la logistique des divers intervenants,
-Favoriser l'accueil hospitalier des victimes
-Mettre à l'abri les sinistrés indemnes
-Permettre l'information des autorités et de la population.
La commune reste en zone sismique niveau 2 (faible), en cas de séisme, l'alerte est donnée par la préfecture, un lien avec la mairie se fera pour assurer un relais d'information au niveau local, notamment pour les personnes vulnérables.
Cet arrêté doit être intégré au plan communal de sauvegarde actuel.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'intégration de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2023.

DECISION MODIFICATIVE

M. le maire expose au conseil que la commune a reçu diverses notifications de recettes sur le budget principal communal.

En parallèle certains postes de dépenses nécessitent d'être réévalués. Il y a donc lieu de procéder à la décision modificative suivante.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6411	Personnel titulaire	33 000,00 €	73223	Fonds départemental	33 000,00 €
65311	Indemnités fonction	5 000,00 €	74836	FDTP	5 000,00 €
	TOTAL	38 000,00 €		TOTAL	38 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
27638	Créances sur autres Ets	26 000,00 €	238	Avances sur immos	26 000,00 €
2111	Terrains nus	26 000,00 €	27638	Créances sur autres Ets	26 000,00 €
1311	Subv Etat	4 400,00 €	1321	Subv Etat	4 400,00 €
231 (041)	Immos corpo en crs	11 000,00 €	203 (041)	Frais études	11 000,00 €
	TOTAL	67 400,00 €		TOTAL	67 400,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider la décision modificative telle qu'elle est énoncée ci-dessus.

DIVERS

Cérémonie Delattre : M. le maire remercie l'ensemble du conseil municipal et du personnel pour l'organisation d'avoir répondu présent, et plus particulièrement D. Catherin pour l'avoir remplacé le 15 octobre.

ASSEMBLEES GENERALES

27/09 CAP Manziat (N. Chambard) : Souhaite avoir plus d'adhérents, mais l'association fonctionne bien - 346 chèques cadeaux sur Manziat
05/10 Sou des écoles (N. Chambard) : 90 familles - la garderie souhaite augmenter ses tarifs - les nouvelles manifestations organisées ont bien fonctionnées
06/10 Jeanne d'Arc (N.Chambard) : cette année budget en déficit creusé par le coût de l'école de musique
OGEC : (Nath) : tout le bureau va changer- le logement de l'école privée ne sera pas loué pendant un an pour faire des travaux
11/10 Restaurant Scolaire (N. Chambard) : prix du repas est passé de 4.5 à 4.75 au 1er novembre - 13 membres à l'association- Souhaiteraient embaucher une personne supplémentaire pour renforcer la surveillance, le conseil donne un avis favorable - une formation PESC1 sera organisée par la commune pour les surveillantes de cantine mais également pour les agents municipaux des écoles et de la mairie
21/10 UM (M. le maire - S. Bernard) : Beaucoup d'élèves inscrits à l'école de musique - 69 adhérents dont 3 nouveaux 30 juniors - 47 musiciens en moyenne à chaque sortie - cette année nouveauté spectacle et pas un concert

– gros travail sur l'entretien des instruments – gros projet la toiture – 50 ans des juniors et la fête du Lac en Allemagne

24/10 Gym volontaire (N. Chambard) : 158 adhérents – s'autofinancent et n'ont pas besoin d'organiser de manifestations

Bad (N. Chambard) : tout roule, souhaiterait des créneaux complémentaires refuse du monde car pas assez de créneaux – 66 adhérents en 2022 et 89 en 2023

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission assainissement environnement

Il y eu une fuite à la Step, la SOCAFL a fait la réparation gratuitement et la SAUR va réinstaller une nouvelle douche de sécurité vers le chlorure.

Concernant le schéma directeur d'assainissement initié par la Communauté de Communes Bresse et Saône, il a été demandé au bureau d'étude Réalité environnement d'avancer sur les études.

Commission Bâtiments

Stade de foot : expertise de l'assurance le 10 octobre des dommages suite à la tempête du 15 juillet dernier, suivie d'une rencontre sur place avec l'expert de l'arbre tombé sur les serres de C. Janaudy. Le 9 novembre auront lieu les mesures de l'éclairage du stade.

Ateliers informatiques : expertise de l'assurance le 24 octobre suite aux dégâts des eaux subis par le voisin suite vraisemblablement à un problème de fuite de notre toiture. Une prochaine expertise est prévue avec l'ensemble des personnes concernées le 8 décembre prochain.

Commission urbanisme

Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

Commission PLUI

Un COPIL est prévu le 15 novembre suite à l'avis définitif des commissaires enquêteurs

Commission communication

Livret des associations : la cérémonie des nouveaux arrivants aura lieu le 18 novembre, le livret des associations mouture 2023 sera distribué à cette occasion

Bulletin municipal : en cours de rédaction, il sera distribué avant noël

Commission manifestations

Décos de noël : mercredi

Illuminations : les agents devront effectuer des tests et bien regarder si tout le matériel nécessaire est au complet.

11 novembre : M. le maire donne rendez-vous aux élus pour la cérémonie

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque

CCSPV 26/10 : remise de galons – passage au grade supérieur suite à ancienneté de plus de 20 ans – nouvelle pompière Tiphaine Benoit et à venir 2 personnes (en discussion) – recherche d'un VTU

CCAS (16/10) : préparation des colis de noël – club des ainés connait des problèmes financiers, la cotisation ne couvre plus les locations de la salle pour les rencontres du club. Le CCAS propose d'aider à l'organisation d'une vente à emporter ou un concours de belote ....à rediscuter

Réunion cours informatiques (17/10) : seulement 5 inscriptions – cours commencent demain

City stade – manque un filet au panier de basket – les marches du toboggan sont usées, il ne reste pas beaucoup de revêtement – les caches écrous en plastique sont cassés

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques

Curage rue de la résistance (02/10) : réseau d'eaux pluviales on a soustrait 3.5 tonnes de gravats

Rue de la Sozaye – Suite aux dernières intempéries, des parcelles ont été inondées. M. le maire attire l'attention des adjoints à la

voirie, à l'assainissement et à l'urbanisme sur la nécessité d'imposer la rétention d'eau à la parcelle. Il est important d'organiser rapidement une réunion avec la CCBS, avec les trois adjoints pour évoquer ce problème et trouver des solutions pérennes.

Réunion rd 933 : concernant la continuité des travaux de réaménagement de la RD933/RD1 une réunion est programmée avec le maitre d'œuvre ce lundi 14h

QUESTIONS DIVERSES

Les avaloirs bétons de la RD 933 sont à changer.

Concernant l'éclairage public, il y a des lampadaires qui ne fonctionnent pas secteur salle des fêtes (salle nord) et rue des Borjons devant le n° 159.

Le poteau incendie situé impasse des charmes fuit.

SOUTIENS FINANCIERS

Merci à vous qui nous aidez dans la réalisation de nos projets.

Bulletin d'informations municipales édité par la Commune de MANZIAT et distribué au domicile des habitants de la Commune.
Tirage à 930 exemplaires / Dépôt légal : 1er trimestre 2024 / Réalisation : Mairie de MANZIAT (Ain) Commission Communication / Photos : Mairie de MANZIAT (Ain) / Impression : Imprimerie COMIMPRESS à REPLONGES (Ain)